

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 décembre 2021

---

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4857)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CL153

présenté par

M. Pont

-----

### ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 20, après le mot :

« placement »,

insérer les mots :

« et de maintien ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à l’alinéa 22.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.